

# Le bon film pour le bon public!



L'expertise du ministère de la Culture et des Communications lui permet d'évaluer l'influence globale qu'un film est susceptible d'avoir sur les jeunes spectateurs.

Les exploitants de salles de cinéma et les commerçants de matériel vidéo sont tenus de faire respecter les classements. C'est pourquoi **ils sont responsables de vérifier l'âge de leur clientèle.**

De leur côté, les adultes et accompagnateurs ont aussi un rôle de premier plan à jouer dans le choix des films pour les plus jeunes.



## Général

Le film peut être vu, acheté ou loué par des personnes de tout âge.

Cette catégorie regroupe tous les films qui ne justifient pas un classement restrictif. Un film classé dans cette catégorie n'est donc pas susceptible de perturber les enfants. Toutefois, il ne présente pas nécessairement un intérêt pour eux.



## 13 ans ou plus

Le film ne peut être vu, acheté ou loué que par des personnes de 13 ans ou plus. Les jeunes de moins de 13 ans peuvent cependant y avoir accès s'ils sont accompagnés par un adulte.

Le public adolescent est psychologiquement mieux préparé pour suivre des œuvres plus complexes ou impressionnantes.

Les films classés dans cette catégorie nécessitent un certain discernement. Ils comportent des passages ou des séquences qui peuvent troubler un public plus jeune.



## 16 ans ou plus

Le film peut être vu, acheté ou loué uniquement par des personnes de 16 ans ou plus.

Les jeunes de 16 ans ou plus ont généralement atteint une certaine maturité psychologique. Les films classés dans cette catégorie abordent des thématiques, des situations ou des comportements troublants. Adoptant un point de vue plus direct sur les choses, ils peuvent contenir des scènes où la violence, l'horreur ou l'érotisme sont plus détaillés.



## 18 ans ou plus

Le film peut être vu, acheté ou loué uniquement par des personnes de 18 ans ou plus.

Le plus souvent, ces films montrent des rapports sexuels explicites. Il peut également s'agir de films d'une très grande violence, contenant des scènes de cruauté, de torture ou d'horreur hyperréalistes.

# Les indications : pour éclairer votre choix

Les catégories de classement sont souvent accompagnées d'une ou de plusieurs indications, précisant la ou les caractéristiques dominantes du film. Elles font partie intégrante du classement.

## **Pour enfants**

Signifie que le film convient aux jeunes enfants, particulièrement à ceux d'âge préscolaire.

## **Déconseillé aux jeunes enfants**

Signale que des passages peuvent perturber les enfants de moins de 8 ans.

## **Langage vulgaire**

Indique que les dialogues sont caractérisés par un langage grossier ou obscène.

## **Érotisme**

Informe que des éléments se rattachant à la sexualité sont présentés avec une certaine insistance.

## **Violence**

Indique que la violence occupe une place prépondérante ou est présentée de manière percutante.

## **Horreur**

Avisé que des scènes peuvent provoquer le dégoût, la répulsion ou la peur, particulièrement lorsqu'elles montrent des corps mutilés.

## **Sexualité explicite**

Préviens que le film contient essentiellement des scènes explicites d'activité sexuelle.

# Pour en savoir plus...

Apprenez-en davantage sur le classement des films en consultant le site Web du ministère de la Culture et des Communications :  
[www.mcc.gouv.qc.ca/cinema](http://www.mcc.gouv.qc.ca/cinema)

## Communiquez avec nous :

### PAR COURRIEL

[cinema@mcc.gouv.qc.ca](mailto:cinema@mcc.gouv.qc.ca)

### PAR TÉLÉPHONE

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30  
514 873-2371

### SANS FRAIS AU QUÉBEC

1 800 463-2463

### PAR LA POSTE

**Direction des services aux entreprises et  
du classement des films**

1435, rue de Bleury, bureau 800  
Montréal (Québec) H3A 2H7

